

## ACTUALITÉ

## LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL DA

Un dossier important pour ne pas dire vital dans le secteur du déménagement concerne la lutte contre le travail illégal, thématique sur laquelle l'OTRE avait pris l'initiative en demandant l'ouverture de négociations paritaires, et ce dès novembre 2012.

En effet, le travail illégal trouble gravement l'ordre public ainsi que les équilibres sociaux et économiques du secteur du déménagement. La lutte contre le travail illégal est une nécessité pour les entreprises et les salariés du secteur. Un projet d'accord paritaire avait d'ailleurs été transmis en ce sens, et à l'initiative de l'OTRE, aux partenaires sociaux dès la fin 2012.

La démarche de l'OTRE a été transformée au cours du premier semestre 2013 en projet d'accord tripartite avec l'État. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, soit 18 mois plus tard, le dossier de la lutte contre le travail illégal en déménagement semble sinon enterré du moins totalement enlisé alors qu'il devrait être considéré comme prioritaire !

La présidente de l'OTRE Aline MESPLES a donc écrit le 30 septembre dernier au ministre du travail ainsi qu'au secrétaire d'État aux trans-

ports pour s'en inquiéter et demander que ce dossier aboutisse enfin dans l'intérêt général du secteur du déménagement.

Suite à ces courriers, le ministère des transports a repris contact avec l'OTRE pour nous faire part d'un projet finalisé de charte tripartite qui pourrait pratiquement être signée en l'état. Il s'agit en effet d'un document présentant de réelles avancées en termes d'engagements de l'État, notamment des engagements qui étaient absents des projets précédents.

Malheureusement à ce jour, ce document n'a toujours pas donné lieu ni à communication officielle, ni à proposition de date de réunion !

Il y a pourtant urgence car le secteur du déménagement continue de perdre des emplois et des entreprises. Cette perte d'emplois salariés prenant un caractère véritablement hémorragique, les prochaines statistiques en matière d'emploi de l'OPTL le montreront très certainement !



14 <sup>e</sup> législature		
Question n° : 67401	de Mme Valérie Lacroute (Union pour un Mouvement Populaire - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, industrie et numérique	Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	
Rubrique > entreprises	Tête d'analyse > emploi et activité	Analyse > secteur du déménagement
Question publiée au JO le : 28/10/2014 page : 8878 Date de changement d'attribution : 04/11/2014		

## Texte de la question

Mme Valérie Lacroute attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les difficultés rencontrées par le secteur du déménagement. Ce secteur, méconnu du grand public et oublié des pouvoirs publics, est une profession de main-d'œuvre qui offre toute la gamme des emplois et contribue ainsi à la lutte contre le chômage. En 2012, le secteur représentait 11 400 salariés pour environ 1 300 entreprises, dont 98 % de PME de moins de 50 salariés et parmi elles 69 % de TPE de moins de 10 salariés. Si son chiffre d'affaires s'élève à plus de 1,5 milliard d'euros, on a déploré en 2013, 208 défaillances d'entreprises, soit 26 % de plus en un an, et un nombre de recrutements en baisse de 29 %. Le secteur subit en effet de plein fouet les charges sociales et fiscales, ainsi qu'une forte concurrence déloyale. Le travail illégal, en augmentation significative, perturbe gravement les équilibres économiques et sociaux de la profession. Elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour favoriser l'emploi et la compétitivité dans ce secteur.

La profession souffre, comme le marché de l'immobilier dont elle dépend étroitement. Mais la situation économique du secteur est encore aggravée par la concurrence déloyale de sites d'annonces gratuits, des bourses de fret sur internet et